

COMMUNIQUÉ

Article 99 abrogé !

Après plusieurs mois de discussions, la FNMR a obtenu du Gouvernement et de l'Assurance Maladie l'adoption, en fin de semaine dernière, d'un amendement au PLFSS 2023 porté par le Gouvernement. Il prévoit notamment la **suppression de l'article 99** donnant la possibilité pour le directeur général de la CNAM de baisser unilatéralement les forfaits techniques. C'est une avancée très positive qui était attendue depuis plusieurs années par la FNMR.

Les négociations avec l'assurance Maladie vont pouvoir reprendre sur ces bases, dans le respect de la convention, au service des patients et de l'avenir de la radiologie française.

La FNMR reste cependant très préoccupée pour l'avenir du système de santé en France.

La FNMR **soutient** les revendications des syndicats médicaux libéraux, et espère la reprise du dialogue conventionnel dans un climat constructif partagé.

Contact presse :

Dr Jean-Philippe Masson
06.07.52.21.53